

Les rues végétales

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018



Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville de Paris

Services de la collectivité associés : Direction des espaces verts et de l'environnement ; Direction de la voirie et des déplacements ; Mairies d'arrondissement

Partenaires techniques : Associations ; comités de végétalisation ; conseils de quartier ; Parisiens (collectifs d'habitants, riverains, familles)

Date de début du projet : 01/03/2014

Date de fin : 01/01/2020



OBJECTIFS

En ville, les infrastructures linéaires peuvent devenir plus accueillantes pour la biodiversité. Il est primordial de renaturer ces espaces en lien avec les contraintes du contexte parisien (réseau sous terrain, carrière de gypse). Le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 prescrit (action 20) le renforcement du maillage écologique. Il est impératif de faire évoluer les usages de l'espace public (voirie et chaussée) afin de les transformer en espaces de nature urbains. En parallèle (action 14), l'appropriation citoyenne de l'espace public par les usagers qui mènent des actions favorisant la biodiversité concourent (action 16) à renforcer les réseaux de la nature sur le territoire parisien. À l'échéance 2020, Paris a pour objectif de réaliser au moins une rue végétale par arrondissement et transformer ainsi des infrastructures linéaires en infrastructures vertes.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Quatre arrondissements parisiens accueillent déjà des « rues végétales » (10e, 12e, 15e et 20e arrondissement) après études de faisabilité liées aux contextes environnementaux et de sécurité (voie réservée aux pompiers). Une concertation préalable avec les habitantes et les habitants en mairies

d'arrondissement complète ce dispositif qui est géré sous forme participative et notamment en lien avec le Permis de végétaliser. La rue végétale présente une circulation apaisée (mobilités douces) avec les aménagements suivants :

- création de zones en pavés à joints engazonnés et des « stries enherbées » dans l'asphalte pour favoriser la végétation spontanée ;
- désimperméabilisation et installation des plantations en pleine terre (vivaces, graminées) au bord des trottoirs et au pied des arbres ;
- plantation d'arbres ;
- pose de bacs de plantation en bois.

Retour d'expériences : en 2012, le Centre Paris Anim' Maurice Ravel et la Ligue de l'enseignement établissent un partenariat avec la Mairie du 12e arrondissement, les services de la ville de Paris, les bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat, afin de mettre en place un programme d'actions citoyennes de revégétalisation et d'embellissement du quartier, intitulé La Rue Verte. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de réhabilitation et de réappropriation de l'espace public avec 4 objectifs :

- social : Impliquer les habitants dans l'aménagement du territoire urbain, les rendre acteurs de l'embellissement de leur cadre de vie ;
- environnemental : Aménager des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, agir en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- paysager : Diversifier les paysages ;
- éducatif et récréatif : Former les Parisiens à l'écologie urbaine, les initier au jardinage écologique, à la préservation de la biodiversité ordinaire.

À ce jour, le projet a permis sur la voirie la reconversion de stabilisés sur l'espace public en parcelles végétalisées entretenues par les habitants du quartier ; l'aménagement d'une trame verte en pots sur la voirie. La Ligue de l'enseignement développe et gère jardins potagers (le Semis urbain), verger (le Jardin gourmand) et jardin sauvage. 2015 voit la mise en place d'un poulailler pédagogique et l'aménagement d'un rucher pédagogique. Les inventaires participatifs ont permis d'observer 50 % de plantes régionales d'Île-de-France dans le stabilisé végétalisé.

RÉSULTATS/ IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la réalisation de la Trame verte et bleue locale parisienne, les rues végétales sont des atouts qui participent, en fonction de leur localisation, à la connectivité des Réservoirs Urbains de Biodiversité et des corridors écologiques et donc à la fonctionnalité des milieux de vie. Plusieurs scénarios sont envisagés quant à l'emplacement de la rue végétale :

- elle jouxte un réservoir urbain de biodiversité secondaire donc permet de renforcer le réservoir ;
- elle traverse un corridor fonctionnel, et proche d'un réservoir secondaire de biodiversité ;
- elle renforcerait un carrefour de corridors et pourrait lier un corridor potentiel de part et d'autre ;
- elle permettrait de relier un réservoir secondaire de biodiversité à 2 corridors secondaires et 1 corridor potentiel...

Pour exemple, la rue Léon-Séché mène au square Saint-Lambert : sa végétalisation fait d'elle un chemin naturel vers le square (15e arrondissement). Les rues végétales sont aussi des éléments de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain qui a aussi un impact sur les animaux, tout comme les humains : ceux-ci souffrent de la chaleur, phénomène qui a des conséquences sur leur alimentation, leur reproduction, leur santé et peut provoquer la fuite du milieu urbain, voire leur mort.

Coordonnées

Paris

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)